



Madame, Monsieur,

Dans le cadre du déploiement de la tarification incitative, les déchets ménagers résiduels (ceux que vous déposez dans le bac au couvercle vert) doivent être présentés à la collecte **dans un bac pucé délivré par la Communauté de Communes Roumois Seine. Si ce n'est pas le cas, les ordures ménagères ne seront plus collectées.**

Votre bac est pucé s'il porte un numéro à 9 chiffres écrits en blanc sur la cuve, ce numéro commence par 140 ou 14A ou 240 ou 24A (pour les professionnels, ce chiffre peut aussi être 360, 660 ou 66A).

Si votre bac comporte les chiffres ci-dessus détaillés, merci de nous retourner le coupon en bas de ce courrier, par e-mail : servicedechets@roumoiseine.fr.

↳ Cette démarche va permettre de **confirmer le bon référencement de votre bac** afin de fiabiliser les données personnelles de collecte servant à la facturation et pour garantir la continuité du service. En effet, il a été constaté que certains bacs se sont trouvés échangés entre voisins.



Si votre bac ne comporte pas les chiffres ci-dessus détaillés, merci d'envoyer un e-mail à servicedechets@roumoiseine.fr.

Pour votre parfaite information, la tarification incitative sera effective au 1^{er} janvier 2024. Les mois du 4^{ème} trimestre 2023 vont permettre d'estimer le montant de la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) en fonction du nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères (couvercle vert).

Sur cette période « test », la part fixe de la TEOMi sera basée sur **un taux de 9,20 % (au lieu de 14,11 % en mode classique de facturation)** à laquelle s'ajoute une part variable incitative exprimée en nombre de levées du bac.

Pour la phase test, la grille tarifaire de la part variable s'établit ainsi :

Capacité du bac	Tarif à chaque levée (0,027 €/L)
140 litres	3,78 €
240 litres	6,48 €
360 litres	9,72 €
660 litres	17,82 €

Le taux de la part fixe et la facturation au litre pour la part variable seront délibérés chaque année par les élus communautaires.

Présenter son bac uniquement lorsqu'il est plein permet de réduire le nombre de levées et ainsi maîtriser le coût de la part variable.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service déchets de la Communauté de Communes Roumois Seine, par e-mail : servicedechets@roumoiseine.fr ou par téléphone : 02 35 87 63 42

Si votre bac est défectueux ou cassé, merci de prendre contact avec le service déchets de la Communauté de Communes (servicedechets@roumoiseine.fr) pour qu'il soit remplacé.

Informations à retourner par e-mail à servicedechets@roumoiseine.fr

NOM Prénom du propriétaire :

NOM Prénom du locataire, le cas échéant :

Habitation située à : N° Rue

Commune Hameau

N° de bac (9 chiffres).....

(commence par 140 ou 14A ou 240 ou 24A ou 360 ou 660 ou 66A)

« Vos données personnelles sont protégées par le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée. La Communauté de Communes Roumois Seine, responsable de traitement, vous informe qu'elle collecte vos données dans le cadre de la tarification incitative. Ces données sont utilisées dans la stricte finalité du traitement et conservées tant qu'elle exercera cette compétence. D'autre part, conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données personnelles. Contact : dpo@roumoiseine.fr »